

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 mai 2012 à 20 Heures 30.**

Présents : M. MARIE, Maire

Mme BIDAN,  
M LECAUDEY, Adjoint.

M LECOEUR, M DE LAFORCADE, M LEGRAND, M PUDDU.

Etaient absents, excusés : Mme LAVALLEY, M DOLLEY, Mme GOUESLARD

Procurations :

Secrétaire de séance : Mme BIDAN.

Date de la convocation : Le 02 mai 2012.

\*\_\*\_\*\_

Lecture des comptes rendus des séances du 22 mars et du 02 avril 2012 n'appelle aucune observation. Ils sont donc adoptés.

Monsieur le Maire ouvre la séance

**ASSAINISSEMENT**

**1. Compte rendu du SIAT (schéma intercommunal d'aménagement du territoire)**

La fiche du projet assainissement collectif de Contrières a été retenue dans le cadre du SIAT, ce qui est un préalable à un financement dans le cadre du contrat de territoire.

La décision d'attribution des subventions du contrat de territoire aura lieu courant juin.

**2. Résultat d'ouverture des plis pour l'assainissement collectif**

Après ouverture des plis il en résulte que le coût pour la station serait de 159 907 €, coût des contrôles de 11 663 € et coût des réseaux 276 113 € soit un total de 447 683 €. Une demande de négociation est demandée, le conseil devra prendre sa décision fin mai début juin

**LOTISSEMENT**

**1. Ouverture des plis**

Monsieur le maire présente au conseil les 2 propositions suivantes reçues pour la maîtrise d'œuvre du futur lotissement :

TECAM : 16 744.00 € TTC  
SA2E : 13 036,40 € TTC

Les membres du conseil reportent leur décision au prochain conseil municipal afin de pouvoir étudier ces devis.

## **2. État d'avancement des travaux du lotissement des écoles.**

M le maire annonce que les travaux concernant le chemin piétonnier ont été réalisés. L'entreprise SARLEC transmet à la commune un avenant pour la pose des lampadaires. Montant de l'avenant 0€. La pose sera réalisée début juin.

Les membres présents demandent que le réglage de l'allumage et de l'extinction des lampadaires soit revu. M pascal LECAUDEY vérifiera le fonctionnement de l'horloge.

### **ENTRETIEN DES ESPACES VERTS**

Monsieur le maire présente au conseil la révision des tarifs de M DUBOSCQ. Le conseil, après en avoir pris connaissance, suggère de contacter d'autres entreprises afin de mieux évaluer la nouvelle proposition de M DUBOSCQ.

### **BATIMENTS COMMUNAUX**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir l'Entreprise BONHOMME pour les travaux de couverture de l'Eglise. Le montant du devis s'élève à 5 436.42 €

### **VENTE D'HERBE**

Monsieur le maire présente la seule offre pour la parcelle de 2,5ha à savoir celle de M BEAUFILS de Quetteville sur Sienne pour un montant de 655 €. Le conseil émet un avis favorable.

### **VOIRIE**

Monsieur le maire informe le conseil que des travaux d'aménagement de sécurité dans le carrefour de la repentance ont été réalisés par le Conseil Général. Une clôture sera posée ultérieurement.

## SCOLARITE

Le conseil émet un avis défavorable à la demande de parents pour la scolarité de leur fille à l'école publique de MONTMARTIN SUR MER, au motif que le RPI de Trelly Contrières dispose d'un accueil suffisant et possède un service de cantine et de garderie.

## QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le maire est chargé de l'achat d'une gerbe pour le monument aux morts
- Monsieur le maire informe le conseil que le syndicat d'électrification Coutances Sud-Est a modifié ses statuts pour prendre la compétence suivante :

Maintenance des installations éclairage public (points lumineux et armoires électriques) ainsi que la cartographie des points lumineux. Le conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h15.